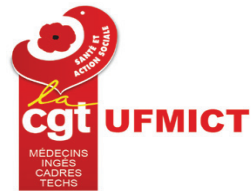


INFIRMIER-E-S ANESTHÉSISTES :



UNE RENTRÉE SOUS TENSION

GREVE NATIONALE LE 1er OCTOBRE!

Le 21 mai dernier s'est tenue une journée d'action « *coup de semonce* » avec 2 heures de grève et des rassemblements des IADE partout où cela était souhaité. Un sitting était aussi organisé devant le Ministère de la Santé pour soutenir la délégation reçue par la Direction Générale de l'Offre de Soins.

Ce mouvement, lancé à l'initiative de la CGT et du SNIA, a été un franc succès partout en France et les IADE sont allé-e-s au ministère dans un esprit positif en apportant des propositions constructives vis-à-vis des problématiques de notre système de santé.

Hélas, le ministère n'en a pas tiré les conclusions qui s'imposaient :

- Les représentants de l'intersyndicale et des étudiants qui devaient être à nouveau reçus avant le début des vacances d'été pour que leur soit présenté un dispositif de groupes de travail censé préparer une évolution positive de la profession attendent toujours... Quant au courrier de relance adressé cet été par la CGT au ministère, il est resté sans réponse...

Juillet 2015 était aussi la date de fin du processus lié au protocole dit « *Bachelot* ».

Les IADE peuvent donc maintenant en faire le bilan sans être parasité-e-s par de faux espoirs ou des annonces trompeuses... et ce bilan est sombre :

- ☞ Quelle que soit la décision prise lors du droit d'option, aucun-e IADE ne bénéficie d'une rémunération adaptée à la juste reconnaissance de sa qualification et ses responsabilités.
- ☞ Alors que les conditions de travail ne cessent de se dégrader, les IADE ayant choisi ou étant versé-e-s d'autorité dans le corps des infirmier-e-s spécialisé-e-s (à terme, la totalité des IADE) ne bénéficient plus d'aucune reconnaissance de la pénibilité de leur exercice professionnel
- ☞ Aucun-e IADE ne voit non plus sa profession et son exercice réel de terrain reconnus au juste niveau.



Au-delà du protocole « *Bachelot* », le contexte s'alourdit pour les IADE :

La pression financière dégrade constamment la qualité de vie personnelle et l'exercice professionnel des IADE comme de tous les professionnels de santé

La CGT dénonce cette logique marchande qui est aussi responsable d'une baisse constante des effectifs d'IADE

- (seul-es paramédicaux spécialisé-es en urgence pré-hospitalière) dans les SMUR, alors même que la carence de médecins urgentistes a amené certains de ces services à réduire leur nombre d'équipes, à en médicaliser certaines avec des internes (!) ou pire encore à fermer temporairement, ce qui est du jamais-vu.

CE RECU SANS PRÉCÉDENT D'UN SYSTÈME QUI ÉTAIT CONSIDÉRÉ COMME UN MODÈLE À SUIVRE PAR LES AUTRES PAYS POSE UNE QUESTION :

Qui, aujourd'hui, prend en charge les urgences médicales pré-hospitalières, si ce n'est plus les professionnels de santé spécialisés ?

Des établissements tant publics que privés tentent aussi, dans leurs blocs opératoires, de contourner l'exclusivité de titre et de fonction des IADE, par des démarches d'embauches d'infirmier-e-s « d'anesthésie » étrangers, à la formation et à l'exercice professionnel totalement différents.

Enfin, ultime camouflet, le gouvernement annonce maintenant la création de toute pièce de nouveaux paramédicaux de pratique avancée en excluant cette

- reconnaissance pour les IADE, alors que c'est leur mode d'exercice depuis plus de 60 ans et que leur profession est graduée « Master » comme l'exigera ce futur statut.
- La situation des IADE, de leurs patients et collègues, est donc explosive et, faute de réponse concrète du ministère à la journée d'alerte du 21 mai, la CGT mettra tout en œuvre pour assurer le succès de la journée de grève et de la manifestation nationale des IADE :

le 1^{er} Octobre 2015 à PARIS

Les représentants régionaux et nationaux de la profession se réuniront aussi le 11 septembre à la Bourse du travail de Paris lors d'une réunion organisée par la CGT avec le SNIA. Ils appellent au rassemblement des IADE de France pour préparer la manifestation du 1^{er} octobre et assurer le succès de cette journée de grève nationale.

Syndicat C.G.T. de site C.H.U. de Montpellier Pavillon 42, hôpital La Colombière.

Secrétariat Général : 3 7164 ADV-Euromédecine : 3 5842 Lapeyronie-Bénech : 3 8129 St-Eloi-GDC-Crèche: 3 7378 Colombière-Balmes-Bellevue-IFE : 3 9654
Site Web : cgthumontpellier.reference-syndicale.fr Facebook : Cgt Chu Montpellier Mail : syndicat-cgt@chu-montpellier.fr



Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

Marisol TOURAINE

Ministre des Affaires sociales et de la santé

14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

**A l'attention de Madame FRANIER Marianne
D.G.O.S.**

Objet : Préavis de Grève.

Montreuil, le 15 septembre 2015

Madame la Ministre,

Nous avons l'honneur de déposer auprès de vous un préavis de grève national pour **le 1er octobre 2015** conformément au 3ème alinéa de l'article 3 de la loi n° 777 du 31 Juillet 1963.

Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux relevant des établissements visés par la loi du 31 Juillet 1963 (article 1er), à savoir, notamment :

- les établissements sanitaires et sociaux des collectivités territoriales,
- les établissements sanitaires et sociaux de la fonction publique hospitalière,
- les établissements médico-sociaux,
- les établissements sanitaires et sociaux privés, à but non lucratif chargés d'un service public ou participant au service public en vertu de la loi hospitalière du 31 Juillet 1991.

et l'E.F.S. (Etablissement Français du Sang et activités de transfusion sanguine) – (établissement public national) créé par le décret n° 99-1143 du 29/12/99 et la loi n° 98-535 du 1/7/98 relative au renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme.

Nous renouvelons la volonté des personnels en lutte, de voir s'ouvrir de véritables négociations en vue du règlement des revendications portées par l'action de ces personnels à savoir :

- **Le retrait du projet de loi santé et du pacte de responsabilité ;**
- **L'arrêt des fermetures de lits et services ;**
- **L'arrêt des réorganisations de l'offre de soin et de l'action sociale ;**
- **L'abandon de toutes les mesures d'économies qui asphyxient les établissements et les services ;**
- **Le maintien de tous les postes et l'embauche d'effectifs qualifiés en mesure de répondre aux besoins de la population avec des conditions de travail décentes ;**
- **La défense des droits statutaires et conventionnels ;**
- **L'augmentation générale des salaires et de meilleurs déroulements de carrière ;**
- **L'augmentation des pensions ;**
- **L'amélioration des conditions de travail et la reconnaissance de la pénibilité de nos métiers ;**
- **l'arrêt des politiques de précarisations des personnels et des agents ; la titularisation de tous les contractuels dans la Fonction publique**
- **L'arrêt de la casse des métiers du social.**

Le 1er octobre 2015 aussi, les infirmier-es anesthésistes se mobiliseront sur les revendications spécifiques suivantes de leur profession :

- **L'obtention d'une grille salariale linéaire reconnaissant financièrement pour tous les IADE en exercice la spécificité de la profession et le niveau d'étude et les responsabilités**
- **La reconnaissance de la pénibilité pour tous**
- **Le respect du code de la santé publique et du décret spécifique IADE, que ce soit au niveau de l'anesthésie ou des SMUR, la consolidation par circulaire ou voie réglementaire du rôle spécifique**
- **L'ouverture immédiate de concertations et négociations sur les perspectives et l'évolution de la profession au sein du système de soins avec l'obtention d'un calendrier prévisionnel**
- **L'ouverture de négociations sur les salaires des IADE du privé avec les partenaires concernés**